

**Direction régionale des Finances
publiques**

de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine

Avenue Janvier

BP 72102

35021 RENNES Cedex 9

Téléphone : 02 99 79 80 00

POUR NOUS JOINDRE :

**Division gestion de la fiscalité des
professionnels et des particuliers**

Affaire suivie par :

Mel :

Téléphone :

Réf : ECF

Président d'ARCOLIB Ille-et-Vilaine
8 place du Colombier
35000 RENNES

Rennes, le 02 décembre 2022

Objet : Bilan de la deuxième année de déploiement de l'Examen de Conformité Fiscale (ECF) en Bretagne

Monsieur le président,

Créé dans la continuité de la loi pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC), l'ECF est une nouvelle prestation de services¹ destinée à renforcer la sécurité juridique des professionnels par la réalisation d'un audit de dix points fiscaux usuels réalisés par un professionnel du chiffre et du droit. Il est issu d'une longue concertation entre la DGFIP et ces partenaires ainsi qu'avec les représentants des entreprises.

Comparativement aux autres régions, le recours très limité à l'ECF par les entreprises bretonnes pour les premiers exercices éligibles m'incite à en souligner de nouveau l'intérêt pour les professionnels.

Au-delà du renforcement de la sécurité juridique par la validation de dix points fiscaux usuels par un professionnel, l'ECF ouvre des garanties à son bénéficiaire. L'entreprise ayant, de bonne foi, respecté les recommandations de son prestataire, aucune pénalité et aucun intérêt de retard ne seront appliqués par la DGFIP à l'éventuel rappel d'impôt qui pourrait résulter d'un contrôle.

Avec mes équipes, nous restons à votre disposition pour envisager toute action selon les modalités qui vous siérait pour évoluer vers un bénéfice plus large de cette mesure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Hugues BIED-CHARRETON

Administrateur Général
des Finances Publiques

